

DECLARATION DE PROJET

CONSTRUCTION DU TELESKI DE LA CRY

La Commune de Megève informe qu'elle va engager une procédure de déclaration de projet afin de lui permettre, conformément aux dispositions de l'article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme, de se prononcer sur l'intérêt général du projet de construction du télésiège de la Cry.

L'objet de cette déclaration de projet porte d'une part sur l'intérêt général du projet, d'autre part sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, et en application des dispositions de l'article L. 153-54 du Code de l'Urbanisme, **la réunion d'examen conjoint se tiendra en Mairie de Megève le mardi 2 juillet 2019 à 14h30 en salle du conseil.**

Tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements, peut faire savoir sa volonté d'assister à cette réunion, en adressant sa demande à la Mairie de Megève – BP 23 – 74120 Megève ou mairie.megeve@megeve.fr



Le Maire

Catherine JULLIEN-BRECHES